

A cause des billets de 5.000.000 Z Le commissaire urbain de Kindu suspendu

Par sa décision prise au mois de février 1993, le gouverneur intérimaire du Maniema, le vice-gouverneur Kasembe Etotu vient de suspendre, pour une durée indéterminée, M. Bilady Yuma, maire de Kindu. Il est reproché à ce dernier l'infraction de n'avoir pas pu imposer (sic) la mise en circulation des coupures de 5 millions à la population de sa juridiction lors de la solde des militaires de la garnison de Kindu qui n'étaient payés qu'avec ces billets.

Il ressort de l'observation de l'homme de rue que l'autorité régionale a, en prenant une telle mesure, trouvé une occasion politique pour faire partir Bilady de la tête de l'hôtel de ville pour confier l'intérim à M. Swedy. Qui, aux yeux de l'opinion, n'est pas capable de diriger une mairie et de jouer à la mouche du coche !

Pourtant l'opinion publique à Kindu estime que la population du Maniema suit attentivement l'évolution de la mise en circulation de ces coupures à partir de Kinshasa. Donc, tant que ces billets seront refusés à Kinshasa où se trouvent les propriétaires de la quasi-totalité des boutiques ouvertes à Kindu, il sera difficile de les faire circuler au Maniema. C'est pourquoi, la sanction prise contre Bilady n'est

qu'un coup d'épée dans l'eau parce que les billets ne sont pas acceptés jusqu'à présent à Kindu.

Par ailleurs un problème se pose dans les milieux des fonctionnaires. En effet, impayés depuis le mois d'octobre 1992, ils ont opté pour le troc en échangeant leurs habits, appareils électroménagers, ustensiles de cuisine et autres effets personnels contre des sacs de paddy, huile de palme, maïs, braise, viande, poissons, et feuilles de manioc. L'opération se déroule dans la forêt où les cultivateurs et les chasseurs se réunissent pour discuter du prix des articles à échanger contre les vivres.

Pendant ce temps, des militaires, agents et fonctionnaires de l'Etat sont obligés d'échanger un billet de 5.000.000 Z contre 1.500.000 Z en petites coupures. Cette opération est délibérément entretenue par certains opérateurs économiques habitués au bradage de la monnaie avec la bénédiction des autorités locales. Qui, au lieu d'endiguer le mal, sont aussi néessiteuses et courent derrière ceux qui disposent des petites coupures.

Kassa Malonga Bruno

L'UPZA voit le jour au Maniema mais ...

Les journalistes du Sud-Kivu complètent leur comité

Les chevaliers de la plume du Maniema se sont réunis, le vendredi 29 janvier 1993 au bureau de l'Azap, pour élire leur premier comité sectionnaire de l'Union de la presse du Zaïre (UPZA). Les travaux de cette rencontre ont été dirigés par M. Mulindwa Itongwa Irené, ancien directeur de l'Azap et ex-président sectionnaire provisoire de l'UPZA au Maniema.

Peu avant les élections, M. Mulindwa a fait un compte rendu succinct sur son séjour à Kinshasa où, en tant que président du comité sectionnaire provisoire de l'UPZA, il avait représenté les journalistes du Maniema aux travaux de la Conférence nationale souveraine (CNS). Ensuite, les participants ont procédé aux élections des membres du comité aux différents postes. A l'issue des élections, messieurs Sango Omari Benjamin, Tshimba, Masimango Ilundu Rock et Ndaye Saleh Marceline ont été nommés, par acclamation, président, vice-président, secrétaire et trésorière de l'UPZA/Maniema.

Mais, il a été constaté que ces élections avaient été émaillées de plusieurs irrégularités, notamment le manque de qualité journalistique de la plupart des participants. Sur 12 participants, il n'y avait que 5 qui

jouissaient pleinement de qualité de journaliste. Il s'agissait de MM. Sango Benjamin, chef d'agence de l'Ozrt, Masimango Ilundu Rock et Ndaye Saleh Marceline journalistes de l'Ozrt, Tshimba, directeur de l'Azap et Kingombe Rocky de l'Azap. Ces 5 derniers journalistes détenaient chacun une carte de presse et avaient déjà exercé le métier pendant plus de 3 ans.

Il a été surprenant de constater que le président Mulindwa ait accepté comme journalistes des gens qui n'ont jamais exercé ce noble métier. Il s'est agi notamment de Lushima, agent de l'Ozacaf, Pahuni du service administratif de "Le Maniema", Kandolo, photographe indépendant, et Musafiri, un néophyte qui se dit directeur-éditeur d'un journal appelé "Gazette Habari" qui est né il y a trois mois à Kindu. Celui-ci s'est fait accompagner par trois de ses collaborateurs qu'il a qualifiés, sans document légal, de journalistes.

Pressentant ces irrégularités que Monsieur Mulindwa Irené voulait cautionner dans le but de tromper le comité directeur de l'UPZA afin de le faire croire qu'il y a aurait beaucoup de journalistes au Maniema pour que le comité sectionnaire soit accepté, MM. Kassa Malonga Bruno et Tshomba Nkoy Delphin,

respectivement chef d'agence du journal "JUA" et cameraman de l'Ozrt à Kindu ont refusé de participer à ces élections. Qui, selon eux, pourraient être annulées par le comité directeur de l'Upza.

Entre-temps, les journalistes de Bukavu se sont, le 17 mars dans la salle de rédaction de l'Ozrt, retrouvés en assemblée générale pour compléter leur comité sectionnaire toujours présidé par M. Manengu Bimbu après la mort des regrettés confrères Bashonga Ruchinagiza (secrétaire) et Lushuguri Lwa Mugugu (secrétaire adjoint) ainsi que les mutations de MM. Sango Omari (vice-président) au Maniema et Simwerahi (commissaire aux comptes) au Nord-Kivu.

Après les élections, le comité sectionnaire de l'Upza se présente de la manière suivante : Manengu Bimbu de l'Ozrt (président), Mulindwa Itongwa de l'Azap (vice-président), Imata Dunia-Wen de Jua (secrétaire), Barhayiga Shafari du Souverain secrétaire-adjoint, Byamungu Makuta de l'Ozrt (trésorière). Tandis que le collège des commissaires aux comptes comprend MM. Malekera Bahati de Jua ainsi que Kasereka et Mulaganire de l'Ozrt/Bukavu.

Kassa Malonga Bruno et
Dieudonné Malekera

SIEGE SOCIAL : KILIBA/KIVU
N.R.C. : 023 UVIRA
ID. NAT. : A.02004 D
TELEX : 21.491/SUCKI/KIN

Adresses postales

BUKAVU : B.P. 665
UVIRA : B.P. 74
BUJUMBURA (BURUNDI)
B.P. 1260



BUREAUX DE REPRESENTATION :

KINSHASA
AV. MFUMU LUTUNU N° 4744
KINSHASA/GOMBE
B.P. 2277 KINSHASA 1
TEL. 20449 - 20510

BUKAVU
AV. Pdt MOBUTU N° 144
ZONE D'IBANDA
TEL. 2812

SUCRERIE DE KILIBA

SES ACTIVITES :

Plantation de cannes à sucre
Fabrication et commercialisation du sucre raffiné cristallisé et de son sous-produit la MELASSE
Recherches agronomiques sur les variétés des cannes

Pour votre santé et votre joie de vivre, goûtez et faites goûter
LE SUCRE RAFFINE DE LA SUCRERIE DE KILIBA

Grand fournisseur du sucre raffiné et de la mélasse au Zaïre
Desservant actuellement les régions du Kivu, du Shaba et les deux Kasai